



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 novembre 2023**

Date de convocation : 21 novembre 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 43
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 05 décembre 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel
BALIROS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), CANTON Marc (ASSON), PUYOU Ena (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), BROGNOLI Katty (FERRIERES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), SARTHOU Julie (NARCASTET), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, PUYOU Ena à CASTAIGNAU Serge, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, BROGNOLI Katty à PETCHOT-BACQUE Christian, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre.

Était représenté :

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA DECHETTERIE D'ASSAT

Délibération n° D_2023_6_11

(Rapporteur : Stéphane VIRTO)

La déchetterie située Route du Pont à Assat a été construite en 1996 par la Communauté de communes de Gave et Coteaux (CCGC). Le site a ensuite été repris le 1^{er} janvier 2017 par la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN).

La déchetterie, après 27 ans d'existence, a besoin d'une rénovation complète et d'une extension afin de pouvoir se conformer aux obligations réglementaires actuelles et à venir en termes d'accueil du public, de conditions de travail des agents et de gestion des différentes filières de déchets.

Malgré des contraintes importantes (parcelles en zones orange et rouge au niveau du PPRI-présence d'une conduite de gaz TEREGA), le site a aussi des avantages d'où le fait de maintenir le projet sur ce lieu :

- proximité de la rocade menant directement vers les exutoires
- acceptation depuis presque 30 ans du site par les habitations situées à proximité (à ce jour aucun désagrément subi par le voisinage)
- centralité de la localisation pour les usagers les plus utilisateurs de la déchetterie (Assat-Bordes-Narcastet-Balirros -Pardies Piétat...)
- présence d'une parcelle à proximité de la déchetterie permettant une extension du site

Pour engager le projet, la CCPN a souhaité être accompagnée par un bureau d'études spécialisé. Après consultation, c'est le groupement DESPAGNET/SETMO/B2e LAPASSADE qui a été retenu.

Un diagnostic du site a été réalisé et un avant-projet sommaire a été présenté début octobre 2023 au groupe de pilotage.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Création d'une entrée et sortie différenciées
- Démolition et reconstruction des 6 quais existants avec des dimensions de loges plus importantes (7m *3m)
- Création de 4 quais supplémentaires
- Démolition du grand bâtiment local gardien/stockage/anciens bureaux CCGC situé à l'entrée du site (toiture en amiante)
- Construction d'un local gardien de 70m² adapté aux besoins des agents
- Construction d'un auvent de stockage des DEEE de 70 m² et d'une zone de stockage au sol de 80 m²
- Construction d'une zone réemploi (55 m² fermée et 25m² couverte)
- Création d'un bassin de rétention et d'une réserve incendie
- Coupes de certains arbres existants et replantation de nouvelles espèces.

Tous ces travaux devront être conformes aux contraintes liées aux risques inondation d'où le travail réalisé en collaboration avec les services de la DREAL et de la DDTM.

Une attention particulière sera également apportée au niveau de l'intégration paysagère du site.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 450 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	En euros	Recettes	En euros	En %
		Etat (DETR)	435 000	30
		CCPN autofinancement	1 015 000	70
Total	1 450 000 €	Total	1 450 000 €	100

Le planning prévisionnel est le suivant :

- 1^{er} semestre 2024 : finalisation dossiers réglementaires (dossier d'enregistrement ICPE et permis de construire) -finalisation de l'étude PRO avec élaboration du DCE
- 2^{ème} semestre 2024 : consultation-analyse des offres-attribution des marchés pour un lancement des travaux dernier trimestre 2024

**Après avis favorable de la Commission déchets du 2 novembre 2023,
Après avis favorable du Bureau du 13 novembre 2023,**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le lancement des travaux et le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

SOLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR dans le cadre de cette opération.

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par Christian Pélissier, Président du
Date: 30/11/2023
Qualité: CCPN - Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

